

SAINT BRICE

42 RUE PIERRE MAITRE 51100 REI

03.26.02.57.58

Bon No: 004420812		1ere Gachée: 07:36 (1)		Date: 08/09/2026		SOLA2609084604		Zone: Sous Centrale	
		Quantité: 0.50 m3		référence commande(2): 03 26 04 59 52				Véhicule:	
client: 411618		KENTSEL		2 CHEMIN DE MERFY 51100 Reims				LM LM	
chantier: DEPART		DEPART						LM LUI MEME	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale		ATTENTE	
07:34								00:00	
température:									
vitesse du vent:									
validité:									
code Béton		désignation(6)(8)		certification		classe d'exposition(3)		Classe Chlorure	
PJMORXX300								consistance(7) Dmax	
								5	
ciment(type et classe)		Additions(type)		dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)			
CEMII B-LL 42.5R CE CP2 NCEMII B-LL 42.5R				0					
appellation commerciale MORTIER NORMAL CEM2 300									
Propriétés particulières spécifiées									
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE	
CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE TAXE CARBONE ECO-PARTICIPATION								NOM:	
								signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9):				signature:					
type et quantité:									
demandeur:									

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée

(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié

(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm

(4) contrôle de la résistance sur cylindres.

(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.

(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.

(7) ou rapport E/C suivant la spécification.

(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1

(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1